



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail

=====

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET

=====

**PROJET DE GOUVERNANCE NUMERIQUE DU SECTEUR PUBLIC DE LA
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

=====

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

17 March 2025

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	3
LISTE DES ACRONYMES.....	4
INTRODUCTION.....	5
I. DESCRIPTION DU PROJET	6
1.1 Les objectifs du projet.....	6
1.2 Composantes du Projet :.....	6
1.2.1 Composante 1 : Améliorer la gestion des finances publiques.....	7
1.2.2 Composante 2 : Améliorer l'accès à la prestation de services en toute équité en termes à l'aide de solutions GovTech :.....	8
1.2.3 Composante 3 : Gestion de projet (2 millions USD) et CIUC :.....	9
1.3 Arrangement institutionnel de mise en œuvre.....	10
1.4 Zone d'intervention du projet	10
II CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF A LA PARTICIPATION DU PUBLIC	10
2.1. Législation nationale	10
2.1.1. Le Constitution de la RCA du 30 mars 2016	11
2.1.2. Loi 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement	11
2.1.3. Arrêté 04/MEED/DIRCAB/ du 21 janvier 2014 fixant les règles et procédures relatives à la réalisation des études d'impact.	11
2.2. Cadre juridique international	11
2.2.1. Les conventions internationales.....	11
2.2.2. Cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale	11
2.3. Lien entre la législation nationale et le CES de la Banque Mondiale	12
2.3.1. Principales exigences de la norme n°10.....	12
III RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES.....	13
IV IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	14
4.1 Parties touchées	14
4.2 Parties intéressées.....	14
4.3 Groupes vulnérables.....	14
4.4 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet	14
Tableau 2 : Synthèse des besoins des parties prenantes.....	15
V PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	16
5.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes	16
Tableau 3 : Synthèse de la stratégie de diffusion des informations	18
5.3 Stratégie pour les consultations	22
Tableau 4 : Stratégie pour les consultations dans le cadre du projet.....	23
5.4 Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables.....	23
5.5 Calendrier	24
Tableau 5 : Calendrier	24
5.6 Examen des commentaires	25

5.7 Phases de mise en œuvre du Projet	25
VI RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES	25
Tableau 6 : Budget annuel estimatif de PMPP (Projet de réforme du secteur minier)	26
VII MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET DE REFORME DU SECTEUR MINIER.....	26
7.1 Définition de concepts de base.....	27
7.2 Les objectifs du MGP.....	27
7.3 Organisation	27
7.3.1 Fonctionnement.....	27
7.3.2 Suivi et l'évaluation du mécanisme de gestion des plaintes.....	28
VIII SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP	29
CONCLUSION	29
ANNEXE 1 : FICHE D'ENREIGISTREMENT ET TRAITEMENT DES PLAINTES.....	30
Annexe 2 : Fiche de suivi des plaintes	33
Annexe 3: Grille de suivi de la documentation/statistiques des plaintes	34
Annexe 4 : Liste des parties prenantes consultées dans le cadre du projet de réforme du secteur minier et de la mise à jour concertation et élaboration du PMPP (Du 20 au 29 Janvier 2025).....	35

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Activités prévues dans le cadre de la Préparation du Projet.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2 : Synthèse des besoins des parties prenantes.....	15
Tableau 3 : Synthèse de la stratégie de diffusion des informations	18
Tableau 4 : Stratégie pour les consultations dans le cadre du projet	23
Tableau 5 : Calendrier	24
Tableau 6 : Budget annuel estimatif de PMPP.....	26

LISTE DES ACRONYMES

AES/HS : Abus et Exploitation Sexuel/ Harcèlement Sexuel
AGIR : Projet d'Appui à la Gestion des Investissements publics et aus Réformes
ART : Agence de Régulation de Télécommunication
CES : Cadre Environnemental et Social
CEMAC : Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIUC : Composante d'Intervention d'Urgence Conditionnelle
CivicTech : Technologie Civique
CLGP : Comité Local de Gestion des Plaintes
CNF/UB : Campus Numérique Francophone de l'Université de Bangui
CPP : Comité de Pilotage du Projet
DGB : Directeur Général du Budget
DGE : Direction Générale de l'Environnement
DGMP : Directeur Général de Marchés Publics
ERS : Evaluation des Risques de Sécurité
FMI : Fonds Monétaire International
GovTech : Government Technology (Ensemble des solutions technologiques qui transforment les services publics)
GEH : Gestion des Ressources Humaines
ICASEES : Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales
ICP : Indicateurs Clés de Performance
IPPEDD : Inspecteur préfectoral de l'Environnement et du développement Durable
MEPC : Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération
MFB : Ministère des Finances et du Budget
MGP : Mécanisme de Gestion des Plaintes
NES : Norme Environnementale et Sociale de la Banque mondiale
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONI : Office National de l'Informatique
PA : Peuples Autochtones
PAP : Personnes Affectées par le Projet
PEES : Plan d'Engagement Environnemental et Social
PCHAF :
PGESG : Plan de Gestion Environnementale et Sociale Générique
PGS : Plan de Gestion de Sécurité
PMPP : Mobilisation des Parties Prenantes
PPA : Avance de Préparation du Projet
RCA : République Centrafricaine
RCPCA : Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix de la République Centrafricaine
UCP : Unité de Coordination du Projet
UGP : Unité de Gestion du Projet
SIMBA : Système d'information sur la gestion financière
USD : Dollar Américain

INTRODUCTION

Ceci est une version actualisée du PMPP qui prend en compte le financement additionnel de 6,4 MUSD pour le projet. Le financement additionnel vise à renforcer la transparence, la responsabilisation et la gestion des données dans le secteur minier en vue d'améliorer la mobilisation des recettes publiques provenant des opérations du secteur minier. Les activités supplémentaires proposées élargiront la portée du projet et ajouteront de nouveaux indicateurs pour suivre l'avancement de la mise en œuvre sans modifier l'ODP initial.

La République Centrafricaine (RCA), pays totalement enclavé, est un pays fragile, ayant connu plusieurs décennies de crises politico-militaires dont les dernières sont extrêmement violentes. L'insécurité et les déplacements forcés ont aggravé la pauvreté et contribué fortement à la baisse des recettes de l'Etat et à la faible capacité du gouvernement à assurer ses fonctions régaliennes.

L'administration est fortement concentrée dans la capitale, Bangui, et dans certaines localités environnantes. Les services déconcentrés n'ont toujours pas les ressources techniques, humaines et financières, ainsi que l'équipement de base, pour mener à bien leurs missions. La capacité de mobilisation des recettes intérieures est faible, ce qui laisse le pays avec de faibles niveaux de ressources et une forte dépendance à l'égard des aides extérieures.

Avec les appuis multiformes des partenaires au développement notamment la Banque mondiale (BM) et le Fonds Monétaire International (FMI), le Gouvernement s'est engagé dans un processus d'amélioration de la gouvernance financière de l'Etat à travers le redressement de la gestion des finances publiques.

Dans la perspective des réformes financières engagées, le gouvernement a amélioré ses fonctions de base en matière de gestion des finances publiques et adopté des règles claires pour l'exécution et la comptabilité budgétaires. Un nouveau système d'information sur la gestion financière (SIMBA) avec des fonctionnalités améliorées est en cours de déploiement et d'intégration tout au long de 2021. Le nouveau système permettra une approche intégrée de la gestion du budget et des dépenses et facilitera la production de rapports périodiques améliorant l'efficacité et la transparence de la gestion budgétaire. Malgré des progrès substantiels, des vulnérabilités persistent dans l'efficacité de la gestion globale des finances publiques, ce qui a finalement une incidence sur la prestation des services et la transparence des marchés publics.

A l'échelle mondiale, on considère que les plateformes numériques publiques et les solutions GovTech offrent des occasions de répondre aux griefs des citoyens grâce à une prestation de services plus équitable dans l'ensemble du pays, à une réduction des coûts de transaction, à des institutions gouvernementales plus efficaces et transparentes et à une meilleure prise de décisions fondées sur les données. Cependant, le pays n'a pas encore tiré parti du plein potentiel des plateformes publiques numériques pour améliorer les fonctions de base et introduire de nouvelles façons de servir et d'interagir avec les citoyens, le secteur privé et la société civile, mais aussi donner une voix aux plus vulnérables et tenir le gouvernement responsable.

Le Gouvernement a mis en place le Projet de Gouvernance Numérique avec l'appui de la Banque Mondiale dans le but de poursuivre sa stratégie d'harmonisation de transformation numérique des processus gouvernementaux de base.

La mise en œuvre de ce projet se fera par l'implication d'une diversité des acteurs à différents niveaux d'intervention. Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) fait partie des documents requis par le Cadre Environnemental et Social (CES) et identifie les principales parties prenantes affectées par le Projet, directement ou indirectement (y compris les groupes vulnérables), ainsi que celles ayant d'autres intérêts susceptibles d'influencer les décisions relatives au projet. Il décrit l'approche d'engagement et les stratégies permettant un engagement opportun, pertinent et accessible aux parties prenantes tout au long de la mise en œuvre du Projet.

Le secteur minier de la RCA a une longue tradition d'extraction de l'or et du diamant qui remonte au début du XXe siècle et emploie entre 5 et 10 % de la population. Cependant, les conflits nationaux des dernières décennies ont considérablement réduit la production minière, tandis que l'extraction

illégal et la contrebande vers les pays voisins auraient explosé. Le commerce de diamants certifiés dans certaines régions du pays a repris en 2016, mais à un niveau beaucoup plus faible qu'au début des années 2000. Cela signifie que seule une fraction des richesses minières est accaparée par l'État. Cette tendance s'est inversée récemment. Depuis 2020, la RCA a connu une augmentation substantielle de la production officielle d'or et de diamants. La valeur de production combinée de l'or et du diamant était inférieure à 20 millions de dollars en 2019, alors que cette valeur avait bondi à près de 100 millions de dollars en 2023. Il est probable que les volumes de production continueront d'augmenter, car les niveaux actuels de production sont de trois à huit fois inférieurs aux moyennes historiques. C'est pourquoi il est urgent d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la gouvernance et la supervision du secteur.

Le secteur minier de la RCA a une longue tradition d'extraction de l'or et du diamant qui remonte au début du XXe siècle et emploie entre 5 et 10 % de la population. Cependant, les conflits nationaux des dernières décennies ont considérablement réduit la production minière, tandis que l'extraction illégale et la contrebande vers les pays voisins auraient explosé. Le secteur minier est dominé par l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, et les conflits autour des zones minières sont fréquents.

Le commerce de diamants certifiés dans certaines régions du pays a repris en 2016, mais à un niveau beaucoup plus faible qu'au début des années 2000. Cela signifie que seule une fraction des richesses minières est accaparée par l'État. Cette tendance s'est inversée récemment. Depuis 2020, la RCA a connu une augmentation substantielle de la production officielle d'or et de diamants. La valeur de production combinée de l'or et du diamant était inférieure à 20 millions de dollars en 2019, alors que cette valeur avait bondi à près de 100 millions de dollars en 2023. Il est probable que les volumes de production continueront d'augmenter, car les niveaux actuels de production sont de trois à huit fois inférieurs aux moyennes historiques. C'est pourquoi il est urgent d'appuyer les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer la gouvernance et la supervision du secteur.

I. DESCRIPTION DU PROJET

Le Projet de Gouvernance Numérique du secteur public mobilise les solutions digitales GovTech pour aider à améliorer la capacité et l'efficacité du Gouvernement à fournir des services essentiels à travers le pays, tout en promouvant la transparence et la redevabilité. Le projet fournira une assistance technique, la formation structurée, ainsi que des investissements en équipements pour renforcer la capacité du Gouvernement. Les institutions bénéficiaires comprennent le Ministère des Finances et du Budget ; le Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération ; le Ministère de la Modernisation de l'État et le Ministère des Postes et Télécommunications, ainsi que d'autres institutions spécifiques.

1.1 Les objectifs du projet

Le projet vise à appuyer : (i) l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources publiques grâce à une mobilisation renforcée des ressources pour soutenir la prestation de services ainsi qu'à une gestion transparente du budget et des dépenses à l'aide de solutions de GovTech ; (ii) la prestation de services publics centrés sur l'utilisateur et plus équitable dans certains secteurs et régions au moyen de solutions de GovTech et (iii) la gestion du Projet.

L'objectif du Financement additionnel est d'améliorer la gouvernance du secteur minier.

1.2 Composantes du Projet :

Le Projet de Gouvernance Numérique du secteur public, est axé sur les trois (03) composantes suivantes :

1.2.1 Composante 1 : Améliorer la gestion des finances publiques

Cette composante vise à renforcer la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources publiques. Cet objectif sera atteint grâce à trois sous-composantes principales qui sont : (i) le renforcement de la mobilisation des recettes, (ii) le renforcement du processus budgétaire et de la gestion des dépenses de base, et (iii) l'amélioration de la transparence des marchés publics. Ces volets s'appuieront sur l'adoption d'outils numériques.

❖ Sous-composante 1.1 : Améliorer la mobilisation des recettes :

A travers cette sous-composante, le projet soutiendra l'amélioration de la mobilisation et de la gestion des recettes en facilitant les processus fiscaux et douaniers et de paiement des taxes y afférentes, en améliorant la qualité des services, en renforçant la capacité des administrations fiscales à faire respecter la loi et en élargissant l'assiette fiscale. Le projet soutiendra entre autres : (i) le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration fiscale et douanière ; (ii) la rationalisation des processus fiscaux et douaniers et des paiements ; (iii) la mise en œuvre de normes de service et la gestion des performances ; (iv) la facilitation de la déclaration des impôts et taxes et du paiement des montants correspondants en renforçant les services en ligne ; (v) l'amélioration de la gestion administrative par la numérisation, la génération et l'utilisation de données pour l'analyse des risques, l'audit fiscal fondé sur les risques et les contrôles douaniers et (vi) l'assistance technique ciblée sur les politiques fiscales clés, telles que renforcer l'équité du système fiscal et améliorer la fiscalité des ressources naturelles.

❖ Sous-composante 1.2 : Renforcer le processus budgétaire et la gestion des dépenses de fonctionnement.

A travers cette sous-composante, le projet consolidera et intensifiera les réformes de la gestion du budget et des dépenses soutenues par le projet AGIR (P161730). Il appuiera entre autres : (i) la poursuite de la mise en œuvre des Directives de gestion des finances publiques de la CEMAC ; (ii) le renforcement de la transparence et de l'efficacité de la chaîne des dépenses par la numérisation, par l'élargissement de la mise en œuvre de SIMBA au sein du ministère des Finances, des entités déconcentrées du Trésor et des ministères de tutelle qui ont commencé la déconcentration de la gestion budgétaire ;

- (i) Le renforcement et la consolidation du Compte unique du Trésor, et
- (ii) La gestion transparente du système de paie et de gestion des ressources humaines (GRH)
- (iii) En améliorant le contrôle interne des processus de GRH, la généralisation des paiements par téléphonie mobile des salaires dans tout le pays ainsi que le pilotage d'outils permettant de systématiser le suivi de la présence physique des fonctionnaires.

Cette composante soutiendra la poursuite de la mise en œuvre de SIMBA au sein du Ministère des Finances et de certains ministères sectoriels pour lesquels l'engagement budgétaire et la validation des dépenses ont été déconcentrés dans le cadre de la réforme soutenue par le premier Programme de Développement de la Consolidation et de l'Inclusion Sociale (P168035).

Sous-composante 1.3 : Améliorer l'efficacité et la transparence des marchés publics :

Cette sous-composante vise à renforcer la fonction de passation de marchés ainsi que la transparence et l'intégrité des processus y afférents. Le projet soutiendra entre autres :

- (i) La révision des principaux textes et dispositions institutionnelles en matière de passation de marchés afin de clarifier les rôles des institutions participant au processus de passation de marchés,
- (ii) Le renforcement des fonctions de contrôle et de surveillance de la passation de marchés,
- (iii) La professionnalisation de la fonction en renforçant les capacités institutionnelles,
- (iv) La rationalisation des processus ; et
- (v) Le renforcement de la transparence et de la publication des données relatives à la passation de marchés en appliquant les principes des appels d'offres ouverts et en pilotant la numérisation par le biais de la passation de marchés par voie électronique. Des projets

pilotes pourraient être entrepris dans des secteurs clés de prestation de services tels que la santé, l'éducation et l'agriculture.

1.2.2 Composante 2 : Améliorer l'accès à la prestation de services en toute équité en termes à l'aide de solutions GovTech :

Cette composante s'attaque aux défis de prestation de services spécifiques au secteur, en améliorant leur accessibilité et leur qualité dans des secteurs spécifiques et sur l'ensemble du pays. Pour y parvenir, trois sous-composantes sont proposées : (i) appuyer la mise en place de services gouvernementaux centrés sur l'utilisateur et accessibles, (ii) renforcer la gouvernance et la capacité numériques, et les services gouvernementaux partagés prenant en charge l'utilisation des solutions GovTech, et (iii) améliorer la disponibilité de données pour la prise de décision politique et la planification du développement.

Sous-composante 2.1: Créer un environnement propice à une mise en œuvre progressive et réussie des projets d'e-gouvernement / GovTech

Les activités entrant dans le cadre de cette sous-composante consisteront à mettre en place les services et les infrastructures pour un environnement propice au déploiement progressif de la digitalisation du gouvernement. Le projet proposé appuiera notamment :

- (i) Le renforcement institutionnel et la coordination opérationnelle de la gouvernance numérique dans le secteur public,
- (ii) Une assistance technique pour la définition d'une stratégie et plan d'action de développement du numérique dans le gouvernement,
- (iii) La mise en œuvre de dispositifs d'intervention en matière de cyber sécurité et de sécurité informatique,
- (iv) Les solutions de stockage des données du gouvernement,
- (v) Le cadre réglementaire et la législation pour l'adoption des solutions de GovTech, et
- (vi) Le renforcement des compétences numériques et des capacités institutionnelles du secteur public et des utilisateurs finaux.

Sous-composante 2.2 : Appuyer la mise en place de services gouvernementaux centrés sur le citoyen et accessibles :

Cette sous-composante vise à améliorer l'équité de l'accès géographique à des services publics spécifiques utilisés par les citoyens et les entreprises, à l'aide de solutions GovTech. Le projet appuiera notamment :

- (i) La priorisation et sélection des services clés utilisés par les citoyens et les entreprises dans le processus de numérisation ;
- (ii) La digitalisation de certains services publics prioritaires et à fort potentiel d'impact.
- (iii) Les rationalisations et simplification des processus de délivrance de services publics.
- (iv) La mise en œuvre et la conception d'un portail gouvernemental multicanal de prestation de services (offrant des informations et permettant des transactions), et de mécanismes de soumission de plaintes et de redevabilité par rapport à la prestation de services (CivicTech).

La plateforme devrait être conçue de manière à être accessible à tous les utilisateurs en se fondant sur les principes de conception des services centrés sur l'utilisateur et en utilisant des technologies adaptées au contexte.

Sous-composante 2.3 : Améliorer la disponibilité de données pour la prise de décision politique et la planification d'une prestation de services équitable d'un point de vue territorial.

Cette sous-composante appuiera l'amélioration de l'accessibilité de données statistiques spécifiques et la coordination de la planification du développement. Elle vise à améliorer la prise de décision politique et la planification du développement fondées sur des données pour faire en sorte que les initiatives de développement répondent aux besoins de la population et que l'accès aux services fournis soit équitable sur l'ensemble du pays. Le projet proposé appuiera notamment :

- (i) Le renforcement de la capacité de l'Institut centrafricain des statistiques et des études économiques et sociales (ICASEES) à collecter des informations statistiques pertinentes et à les mettre à disposition,
- (ii) La promotion de l'application des principes des données ouvertes,
- (iii) L'appui au Secrétariat du RCPCA dans la planification et la coordination stratégique de la mise en œuvre de ce programme, et
- (iv) L'appui à la formulation de la vision et de la stratégie de développement à long terme du pays.

1.2.3 Composante 3 : Gestion de projet (2 millions USD) et CIUC :

Cette composante est destinée à appuyer la gestion et la coordination du projet et fournira également un instrument pour faire face aux imprévus.

Sous-composante 3.1 : Coûts de gestion du projet :

Cette sous-composante appuiera en particulier : (i) le recrutement de consultants pour appuyer la gestion du projet, le S&E, la fonction fiduciaire et les sauvegardes environnementales et sociales, y compris la mise en œuvre de mécanismes de traitement des plaintes et de recours, (ii) la supervision du projet, (iii) les frais de fonctionnement, et (iv) l'acquisition d'équipements et de mobilier spécifiques pour l'unité de gestion de projet.

1.2.4 Composante 4 : Composante d'Intervention d'Urgence Conditionnelle (CIUC) :

Cette sous-composante permettra de parer aux imprévus, en cas d'urgence entraînant une perturbation des activités du secteur public.

1.2.5 Composantes 5 : [Appui à la gouvernance dans le secteur minier](#)

Les activités à financer seraient notamment : 5.1 Gestion des connaissances sur les géo données, incluant l'acquisition de données géologiques par le biais d'un système d'information géologique et minéral numérique, 5.2 Développement juridique et institutionnel, 5.3 le suivi et l'établissement de rapports sur l'extraction minière et la collecte des recettes par le biais du Processus de Kimberley (KP) et de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI), reconnu au niveau international. Toutes ces activités sont alignées sur les objectifs de gouvernance numérique visant à améliorer la gestion des ressources publiques, soutenus par le PSDGP.

Enfin, le financement supplémentaire (sous-composante 5.4) soutiendra une évaluation environnementale et sociale stratégique (EES) du secteur minier en prévision de l'augmentation du secteur. Le SESA identifiera les lacunes et les faiblesses institutionnelles et réglementaires dans la gestion des risques sectoriels. L'analyse présentera également des recommandations et une feuille de route pour le renforcement de la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le secteur minier.

1.3 Arrangement institutionnel de mise en œuvre

Le projet s'étend sur toute l'étendue du pays et implique plusieurs ministères, départements, institutions et spécialistes. Le Ministère des Finances et du Budget mettra en place un Comité de Pilotage du Projet (CPP) par arrêté interministériel pour superviser le projet. Ainsi pour fournir des services publics d'une manière plus transparente, équitable et redevable, la mise en œuvre se fera par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sous la direction du Ministère des Finances et du Budget). L'UGP supervisera l'exécution fiduciaire, la passation des marchés et les sauvegardes environnementales et sociales du projet. Les aspects techniques seront traités par les différents secteurs. Les principaux ministères directement responsables sont : le Ministère des Finances et du Budget, le Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération, le Ministère de la Modernisation de l'État et le Ministère des Postes et Télécommunications. Agence des régulations de télécommunications, les firmes Telecel, Orange et Moov.

Avec le financement additionnel le Comité de pilotage et le Secrétariat exécutif seront élargis pour inclure des représentants du Ministère des mines et de la géologie. Un point focal technique en charge des activités du secteur minier sera également ajouté à la structure de supervision. D'autre part, l'Unité de mise en œuvre du projet existante assumera l'entière responsabilité de la mise en œuvre de l'activité, mais avec le recrutement d'un spécialiste supplémentaire du secteur minier dans le cadre de l'UGP.

1.4 Zone d'intervention du projet

Le projet, incluant le financement additionnel, interviendra sur l'ensemble du territoire national de la RCA.

Description et objectives de PMPP L'engagement et la participation des parties prenantes contribueront au processus de gestion des risques, mais aussi à la divulgation en temps utile des informations pertinentes, à l'obtention de la coopération et du soutien des parties prenantes pour le PPA et le projet et à la prise en compte des préoccupations soulevées par les citoyens. Par conséquent, il encouragera la participation active des citoyens à l'identification, la planification et la mise en œuvre des activités du projet dans leur région.

Le présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) est un guide qui présente des procédures et des plans pour engager de multiples groupes de parties prenantes. Par conséquent, afin de mettre en œuvre avec succès ce projet, il est nécessaire de disposer d'un PMPP comportant des indications suffisantes sur la manière dont le Projet fonctionnera efficacement avec les différentes parties prenantes afin de garantir une interaction et un retour d'information avec les personnes directement et indirectement concernées par le projet. Ce PMPP fonctionnera en parallèle avec le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et fournira des lignes directrices pour l'engagement des parties prenantes pendant la préparation et la mise en œuvre du projet.

Ce PMPP est un document évolutif. Il sera :

- Divulgué avant le début des activités du PPA ;
- Périodiquement mis à jour et les changements validés pendant la phase de PPA puis ;
- Mise à jour lorsqu'il y a un financement supplémentaire pour le projet
- Suivi et évaluation de son efficacité vers la fin de la phase PPA.

II CADRE REGLEMENTAIRE RELATIF A LA PARTICIPATION DU PUBLIC

2.1. Législation nationale

En République Centrafricaine, le droit à l'information, à la participation et à l'émission d'opinion est encadré à travers les instruments juridiques législatifs qui suivent.

2.1.1. Le Constitution de la RCA du 30 mars 2016

La Constitution donne droit à la liberté d'exprimer ses opinions. L'article 13 stipule : « La liberté d'informer, d'exprimer et de diffuser ses opinions par la parole, la plume et l'image, sous réserve du respect des droits d'autrui, est garantie ».

2.1.2. Loi 07.018 du 28 décembre 2007 portant Code de l'environnement

Le Code de l'environnement de la RCA rend obligatoire la démarche de l'évaluation environnementale et sociale de tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement. La législation prévoit également la tenue de l'Audience Publique, de l'évaluation environnementale et de l'audit environnemental dont les modalités d'exécution sont fixées par voie réglementaire. L'article 94 de ce code stipule que « *il est institué en Centrafrique une audience publique sur l'environnement. L'audience publique sur l'environnement est la consultation de la population sur les questions relatives à l'environnement. Elle a pour objectif de faire participer la population locale aux prises de décisions.* »

2.1.3. Arrêté 04/MEED/DIRCAB/ du 21 janvier 2014 fixant les règles et procédures relatives à la réalisation des études d'impact.

Cet article oblige la transparence par la publicité des activités, des documents ainsi que la participation inclusive (consultation et audience publique) des parties prenantes affectées, bénéficiaires et les administrations techniques.

2.2. Cadre juridique international

2.2.1. Les conventions internationales

- Déclaration de Rio de Janeiro (Brésil) de 1992 sur l'environnement et le développement

Le droit à l'information et à la participation est édicté par le principe 10 de la déclaration de Rio. Il stipule : « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les États doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.

- Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, et aux Annexes Ire et II, du 25 juin 1998 (M.B. 24.04.2003) modifiée par l'amendement adopté à Almaty le 27 mai 2005 (M.B. 31.07.2009).

L'article 1^{er} de la Convention d'Aarhus – UNECE (1998 Danemark, à Aarhus, entrée en vigueur le 30/10/2001) stipule : « Afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque partie garantit les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement conformément aux dispositions de la présente Convention. »

2.2.2. Cadre environnemental et social (CES) de la Banque Mondiale

La Banque Mondiale accorde une importance à la collaboration et à la transparence entre le projet et les parties prenantes. La norme environnementale et sociale n° 10 (NES n°10) du CES est entièrement consacrée à la mobilisation des parties prenantes et l'information.

La NES n°10 reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur (ici le Gouvernement Centrafricain) et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. Selon cette NES, la mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. La NES 10 décrit la mobilisation des parties prenantes comme un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le

développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.

A cet effet, il est fait obligation aux Emprunteurs de mobiliser les parties prenantes pendant toute la durée de vie du projet, en commençant le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et en suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de cette mobilisation seront proportionnées à la nature, à l'envergure et aux risques et effets potentiels du projet.

Le Gouvernement centrafricain donnera aux parties prenantes un accès aux informations suivantes le plus tôt possible, ce avant l'évaluation du projet par la Banque, et selon un calendrier qui permet de véritables consultations avec les parties prenantes sur la conception du projet :

- L'objet, la nature et l'envergure du projet ;
- La durée des activités du projet proposé ;
- Les risques et effets potentiels du projet sur les communautés locales, et les mesures proposées pour les atténuer, en mettant en exergue les risques et effets susceptibles d'affecter de manière disproportionnée les groupes vulnérables et défavorisés, et en décrivant les mesures différenciées prises pour les éviter et les minimiser ;
- Le processus envisagé pour mobiliser les parties prenantes, en soulignant les modalités éventuelles de participation de celles-ci ;
- Les dates et lieux des réunions de consultation publiques envisagées, ainsi que le processus qui sera adopté pour les notifications et les comptes rendus de ces réunions ;
- Le processus et les voies de dépôt et de règlement des plaintes.

2.3. Lien entre la législation nationale et le CES de la Banque Mondiale

La législation centrafricaine fait de la consultation des parties prenantes une obligation. Le code de l'environnement a institué l'audience publique sur l'environnement qui est la consultation de la population sur les questions relatives à l'environnement. La législation nationale adopte une approche ponctuelle et ceci au début du projet alors que la NES 10 de la Banque Mondiale adopte une approche continue tout au long du projet. Dans ce cadre, la NES 10 de la Banque Mondiale sera appliquée pour ce projet.

2.3.1. Principales exigences de la norme n°10

La NES n°10 s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le Financement dédié aux projets d'investissement :

- L'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES n°1 ;
- Les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;
- Les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leurs fourniront des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;
- Le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;

- L’Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l’évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l’ont pas été.

III RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La mobilisation des parties prenantes dans le cadre du projet de Gouvernance Numérique du secteur public a commencé depuis les consultations des acteurs institutionnels, des agences numériques et des associations, des échanges avec les partenaires techniques et financiers et la société civile.

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) précise les modalités de planification et d’exécution du processus de consultation et de la participation des parties prenantes concernées par le Projet. A cette étape de la préparation du projet certaines activités de consultation et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et vont se poursuivre pendant la mise en œuvre dudit projet.

L’élaboration du présent PMPP est un processus participatif intersectoriel. Ainsi, pour s’assurer de la mise en œuvre effective du Projet, il est important que son élaboration soit conduite au travers d’un processus de consultations auprès des différentes parties prenantes qui seront impliquées dans sa mise en œuvre. A ce titre, plusieurs réunions et échanges ont eu lieu entre l’équipe de préparation du Projet et les autres parties prenantes au Projet notamment :

- La réunion de consultation préliminaire dans le cadre de la préparation du projet du 19 avril 2021 de l’équipe de la Banque mondiale avec les parties prenantes concernées notamment les Ministères de la Fonction Publique, de Finance et du Budget, de la Santé, de l’Education Nationale et l’Office National de l’Informatique (ONI) ;
- Les rencontres de consultations de l’équipe de la Banque mondiale avec l’Agent comptable central du Trésor Public et le Directeur Général du Budget (DGB) le 21 avril 2021 ;
- La réunion avec l’équipe de la Banque mondiale sur la prospective de la République Centrafricaine de 2050, le 22 avril 2021 ;
- Les rencontres de l’équipe de la Banque mondiale avec le Chargé de mission numérique du Ministère de Finance et la Cour de Compte, le 26 avril 2021 ;
- La rencontre de l’équipe de la Banque mondiale avec le Directeur de Cabinet du Ministère de Finance et du Budget, le 27 avril 2021 ;
- La rencontre de l’équipe de la Banque mondiale avec le Directeur Général de Marchés Publics (DGMP) et l’Autorité de Régulation des Marchés Publics, le 28 avril 2021 ;
- Les rencontres de l’équipe de la Banque mondiale avec le Ministère de Télécommunication, la Mairie de Bangui, l’équipe de RCPCA, le 04 juin 2021.
- Les différentes rencontres avec les parties prenantes ont contribué de manière significative à la conception du projet. Leurs avis, préoccupations, craintes et suggestions sont prises en compte dans le document du projet. Il s’agit notamment des préoccupations relatives au manque d’information lors de la mise en œuvre des activités du PPA, l’absence des réunions avec les parties prenantes, Le projet a pris en compte des éléments dans la stratégie de communication du PMPP. Il s’est agi également de la non-implication des parties prenantes durant la mise en œuvre. Un budget a été élaboré afin de permettre aux parties prenantes d’organiser des activités de sensibilisation et autres. Toutes les autres questions ont porté sur la compréhension du projet.
- Avec le financement additionnel, trois consultations distinctes ont été organisées avec des parties prenantes telles que le ministère des Mines, les autorités locales, les bureaux d’achat,

les personnes travaillant dans le secteur minier et les organisations de la société civile à Mbaiki et Boda dans la province de Lobaye en janvier 2025. Cette province a été choisie parce qu'elle compte plusieurs exploitations minières. Des consultations ont également eu lieu à Bangui en février 2025.

IV IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Il s'agit de procéder à l'identification et à l'analyse des groupes des parties prenantes en vue de connaître leurs caractéristiques et déterminer leurs besoins. La liste des parties prenantes est un « évolutive » qui sera mis à jour régulièrement tout au long de la vie du projet, le cas échéant.

Les parties prenantes du projet de Gouvernance Numérique regroupent les individus ou entités, les acteurs ou groupes d'acteurs : (i) affectés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, de façon positive ou négative, par le projet ; ou (ii) pouvant avoir un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du projet, et/ou pouvant influencer les résultats du projet d'une manière ou d'une autre. Elles sont réparties en trois groupes.

4.1 Parties touchées

Ce groupe comprend les individus et autres entités dans la zone d'intervention ou d'influence du projet qui sont directement touchés/affectés par le projet et/ou identifiées comme étant plus susceptibles de subir un changement lié au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans le processus de consultation et le processus décisionnel liés au projet, dans l'identification des impacts et leur signification, ainsi que dans la prise de décision sur des mesures de gestion et d'atténuation des risques. Il s'agit des acteurs institutionnels (les Ministères de Finance, Fonction Publique, Santé, Éducation, Télécommunication, Ministère des mines et de la géologie etc.), l'Office National de l'Informatique (ONI), les contribuables et les populations environnantes.

4.2 Parties intéressées

Ce sont des individus et autres entités qui peuvent ne pas subir d'impacts directs liés au projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts réellement ou potentiellement touchés par le projet et/ou qui pourrait influencer le projet et le processus de son exécution d'une manière ou d'une autre. Il s'agit ici des agences numériques, de l'Agence des Régulation de Télécommunication, Campus Numérique Francophone de l'Université de Bangui (CNF/UB), les Sociétés de téléphonies mobiles, les syndicats des travailleurs, les ONG/Associations civile œuvrant dans le secteur de numérique, les entreprises contractantes durant la mise œuvre du projet ; les membres des comités de gestion des plaintes ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.), les médias numériques et les réseaux sociaux ; les bureaux d'achats, les entreprises miniers, les travailleurs de secteur minière, les personnes qui vivent autours des mines et les bailleurs et autres organisations intervenant également dans les secteurs d'intervention du projet.

4.3 Groupes vulnérables

Il s'agit principalement des individus ou groupes d'individus qui peuvent être impactés ou lésés d'une manière disproportionnée par le projet, en comparaison à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent avoir besoin d'efforts et de méthodes de mobilisation particuliers pour garantir leur représentation égale dans la consultation et le processus décisionnel liés au projet. Ce sont les retraités, les femmes fonctionnaires, minorités vivant au sein d'une communauté dont les caractéristiques ethniques et religieuses majoritaires sont différentes, les communautés traditionnellement négligées, y compris les peuples autochtones, et d'autres groupes défavorisés qui répondent aux exigences de la NES n°7. Les personnes vivant avec un handicap et autres groupes et personnes vulnérables pourront être identifiés sur la base de critères de vulnérabilité préalablement convenus. Les gens qui travaillent dans le secteur minier, surtout dans le minier artisan (incluant les femmes et les enfants).

4.4 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Les besoins des parties prenantes varient en fonction de la profession principale et de la localité et comprennent, sans limitation, les besoins linguistiques, de déplacement, et la formation au renforcement des capacités. Ces besoins sont présentés dans le tableau 2. Toutefois, grâce à des consultations et des engagements supplémentaires avec les parties prenantes, d'autres besoins seront

identifiés et le tableau sera mis à jour en conséquence. Les zones couvertes par le projet ne sont pas suffisamment connues au stade actuel. En attendant cette précision sur l'étendue du territoire national, l'Évaluation des Risques de sécurité (ERS) identifiera les zones à haut risque et les besoins des parties prenantes. Cette liste des besoins sera complétée plus tard lors de la mise à jour du présent PMPP.

Tableau 1 : Synthèse des besoins des parties prenantes

Zones	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés	Besoins spéciaux
Certaines villes provinciales et les localités périphériques de Bangui	Acteurs institutionnels (Ministères des Finance, Fonction Publique, Santé, ministère de mines et de la géologie ONI, ICASEES, IETI Autorités administratives et locales ITIE	Mélange d'alphabétisés, de semi-analphabètes et avec une communauté de personnes ayant des intérêts divers Les retraités, les femmes fonctionnaires, minorités, Vulnérables Déplacées, Peuples Autochtones, réfugiées, peuhles, autres groupes vulnérables comme les travailleurs dans le secteur minier, et les handicapés);	Autres langues des groupes minoritaires	Transmission des correspondances écrites, courriels, téléphone, radio, réseaux sociaux, dépliants, prospectus, télévision, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe, presse écrite	Mobilisation communautaire, réunions et ateliers de sensibilisation du projet et l'intérêt de la sécurisation des biens pour tous. Tableaux pour affichages
	Agences du numérique ONI, ART, CNF/UB et les sociétés de téléphonies			Courriel, réseaux sociaux, web, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, télévision, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe, presse écrite,	
	Associations et collectifs - ONG et société civile (Organisation de jeunesse et des femmes, organisations environnementales, Organisations des Peuples Autochtones) – les contribuables et communautés				
	Acteurs d'accompagnement (Incubateurs et accélérateurs, conseils et formation, informations et médias) – Université			Transmission des correspondances écrites, courriels, téléphone, réseaux sociaux, rencontres virtuelles, affiches, panneaux publicitaires, dépliants, prospectus, télévision, sketch, campagne de	

	Les bureaux d'achats			sensibilisation, focus groupe, presse écrite,	
	Les entreprises de miniers				
	Les travailleurs dans le secteur minéral (artisanal et formel)				
	Partenaires financiers – (Banque mondiale et autres)			Transmission des correspondances écrites, courriels, téléphone, rencontres virtuelles, dépliants, prospectus, télévision, sketch, campagne de sensibilisation, focus groupe, presse écrite	

V PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Au cours de la phase de préparation du présent PMPP, le Ministère des Finances et du Budget à travers l'UCP a identifié et consulté les parties prenantes et poursuivra son engagement tout au long de la mise en œuvre du Projet, notamment lors des enquêtes et de la collecte de données de base. Ce processus sera mis en œuvre durant toutes les phases du projet, en commençant par les étapes de planification, de mobilisation et de mise en œuvre, jusqu'à ce que le projet soit finalement clôturé. À ce stade, les décisions concernant les réunions publiques, les lieux et le calendrier des réunions seront tenues informés à toutes les parties prenantes une fois que la nature et la fréquence des consultations seront approuvées selon les composantes et les activités du projet.

5.2. Stratégie proposée pour la diffusion des informations

De manière générale, le PMPP sera divulgué sur les sites web de la Banque et du Gouvernement centrafricain. En outre, des informations préalables et pendant la mise en œuvre du projet seront mises à disposition par le biais de rapports complets non techniques et de réunions avec traduction dans les langues locales dans les communautés rurales où les activités du projet seront mises en œuvre. Dans ces zones rurales, les informations seront également transmises par les stations de radio nationales et communautaires locales dans les langues (française et locales).

Dans le cadre spécifique, le Ministère des Finances et du Budget à travers l'UCP sera responsable du lancement du projet et de la divulgation du présent PMPP et du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP). La divulgation permettra aux principales parties prenantes y compris la communauté d'être informées des canaux permettant de faire connaître leurs plaintes. Durant toutes les phases du PMPP, les informations seront transmises par les stations de télévision, radio, presses, réseaux sociaux, ... dans les langues nationales (Française et Sango) Les réunions prendront la forme de discussions de groupes de réflexion et tous les points de vue et les réactions seront enregistrés. Les autorités administratives et locales jouent un rôle clé dans la mobilisation des parties prenantes et les communautés. Il sera donc important de tenir des réunions avec lesdites autorités (durant les situations calmes) une fois que des problèmes apparaîtront dans les zones d'intervention du projet. En cas d'insécurité, les réunions physiques n'auront pas lieu. Les réunions se feront à distance avec les représentants des communautés aux moyens des téléphones ou par procuration à travers les ONG, Associations, etc.

En plus de ces moyens ci-haut identifiés, en plus du site Internet du gouvernement créé (et/ou existant) et régulièrement mis à jour, des informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Pour les parties prenantes qui sont moins instruites, les brochures, dépliants, affiches, en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur les activités du projet. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles ou communiqués radios envoyés aux parties prenantes au moins 72 heures avant, pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Cette stratégie sera mise à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du projet. Elle sera consacrée pour décrire les informations qui seront communiquées, définir les formats et les modes de communication.

Le tableau 3 ci-après donne la synthèse de la stratégie de diffusion des informations.

Tableau 2 : Synthèse de la stratégie de diffusion des informations

Phase du Projet/sous-projets	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsable
Préparation du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Contenu du Projet ; - Participation à la préparation des instruments de sauvegarde - Facilitation des consultations - Mécanisme de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel - Téléphone - Diffusion des documents du Projet - Vidéo-conférence 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la préparation du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères des Finances, Fonction Publique, Santé, Education, Télécommunication - Mairie de Bangui - RCPCA - Populations autochtones - ONG et sociétés civile - Associations des femmes - Autres services déconcentrés - Leaders communautaires et religieux 	MFB, UCP
Préparation des instruments de sauvegardes et leur validation au niveau national	<ul style="list-style-type: none"> - Documents du projet - Mécanisme de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel - Téléphone - Diffusion des documents du Projet - Vidéo-conférence - Ateliers 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la préparation du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministères des Finances, Environnement, Fonction Publique, Santé, Education, Télécommunication - ONG locales et société civile - Association des Femmes - Autres services déconcentrés - Populations autochtones - Contribuables - Leaders communautaires et religieux 	<ul style="list-style-type: none"> - UCP - Direction Générale de l'Environnement (DGE)
Intégration des mesures de sauvegardes environnementales et sociales dans le dossier d'appel d'offres (DAO) des sous-projets et les contrats	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de sauvegardes élaborés - Clauses des sauvegardes environnementales et sociales - Procédures de Gestion de Main d'Oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel - Téléphone - 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant la publication des DAO et le démarrage des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> - UCP 	<ul style="list-style-type: none"> - Spécialistes en sauvegardes - Spécialiste en Passation de Marchés (SPM) - Spécialiste en Gestion Financière (SGF)

Phase du Projet/sous-projets	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsable
Exécution/mise en œuvre des sauvegardes (incluant pour le financement additionnel)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de suivi de sauvegardes - Rapport d'inspection et de contrôle - Procès-verbal des visites conjointes - 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des rapports - Publication des rapports sur le site internet du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Min. Environnement, Finances, Affaires Sociales - Collectivités administratives et locales - ONG locales et Société civile - Populations Autochtones - Communes - Services déconcentrés - Le ministère de mines et géologie 	<ul style="list-style-type: none"> - UCP - DGE
Surveillance interne de la mise en œuvre des Sauvegardes et diffusion du rapport (incluant pour le financement additionnel)	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports internes de surveillance - Rapport du mécanisme de gestion des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des rapports - Publication des rapports sur le site internet du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Services déconcentrés - Leaders communautaires et religieux - ONG locales et Société civile - ITIE - Processus de Kimberly - Ministères environnement – Télécommunication - Ministère de mines et géologie 	<ul style="list-style-type: none"> - UCP - Inspecteur préfectoral de l'Environnement et du développement Durable (IPPEDD)
Suivi externe de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de surveillance externe 	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission des rapports - Publication des rapports sur le site internet du gouvernement 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Communes - Services déconcentrés - Leaders communautaires (incluant les représentantes des gens qui travaillent dans le secteur minier. - Ministères environnement – Télécommunication et le ministère de mines et géologie - ONG locales et Société civile et leaders religieux 	<ul style="list-style-type: none"> - UCP - DGE
Renforcement des	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'évaluation de besoins de formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Annonce des thèmes de formation dans les 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la mise en œuvre du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs institutionnels - Association des Femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - UCP - DGE

Phase du Projet/sous-projets	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Période	Parties prenantes ciblées	Responsable
capacités des acteurs dans la mise en œuvre des mesures de sauvegardes et la gestion des déchets électroniques	<ul style="list-style-type: none"> - Critères de sélection des candidats - Rapport de formation 	<ul style="list-style-type: none"> radios communautaires - Dépôt des documents dans les communes concernées - Affichage des thèmes, de la liste des participants, des critères de participation et des programmes de formation 		<ul style="list-style-type: none"> - Leaders communautaires et religieux (incluant les representantes des gens qui travaillent dans le secteur de minier. - Contribuables - ONG et Société Civile - Groupes de vulnérables - Populations Autochtones 	
Suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de suivi - Méthodes/techniques de renseignement des indicateurs - Rôles des acteurs dans la collecte des données - Période de collecte des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Courriel - Téléphone - Réunion sur site - Visioconférence - Diffusion documents - Formation 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant la mise en œuvre et à la clôture du Projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Acteurs institutionnels - Agences numériques - ONG et société civile - Contribuables - Groupes de vulnérables - Populations Autochtones - Association des Femmes - Leaders communautaires et religieux 	<ul style="list-style-type: none"> - MFB - UCP -
Consultations sur l'évaluation environnementale et sociale du secteur minier	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports sur les consultations 	<ul style="list-style-type: none"> - Des consultations 	<ul style="list-style-type: none"> - Pendant et dans la fin de l'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère d'environnement - Ministère d'eux et foret - Ministère des mines et de la géologie - ITIE - Personnes implique dans le processus de Kimberly - Autorités locales - Centre d'achats - Personnes qui vivre autour des mines - Représentants des gens qui travaillent dans le secteur minier - Peuples Autochtones - Association des femmes - OSC (environmental et social) 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP
	-	-	-	-	-

5.3 Stratégie pour les consultations

Différentes méthodes de consultation seront adaptées aux cibles visées en fonction de la nature des activités et du groupe de parties prenantes à consulter durant la mise en œuvre du projet :

- Les entretiens seront organisés avec les acteurs institutionnels, les agences numériques, partenaires techniques et financiers, les associations et collectifs, etc. ;
- Les questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par les activités du Projet ;
- Pendant la mise en œuvre du PPA, les réunions publiques ou communautaires ou les focus-groupes seront régulièrement (trimestriellement) organisés à l'intention des parties prenantes les plus éloignées. Leur organisation prendra en considération les emplois du temps des femmes et des hommes afin de s'assurer une participation équitable des femmes et des hommes aux réunions publiques. Ces réunions prendront en considération les mesures de prévention contre la transmission du Covid-19 (distanciation sociale) telles que prescrites par le gouvernement dans sa publication du 13 Mars 2020 en conformité avec les recommandations de l'OMS et de la Banque mondiale. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre et des mesures seront mises en œuvre afin de recueillir les avis des femmes de manière confidentielle et sûre.
- Dans les communautés des populations autochtones, les consultations seront effectuées conformément aux exigences de la NES 7. S'il advenait que la mise en œuvre du Projet pourrait avoir un impact significatif sur les normes/pratiques sociales des peuples autochtones concernés, le consentement préalable, libre et éclairé (*FPIC en anglais*) des PA pourrait être exigé.
- En cas d'insécurité, et en fonction des zones et cibles les consultations se feront à distance à travers les applications de téléphones (appel, WhatsApp, Messenger, etc.) ou les applications d'ordinateurs (Microsoft teams, webex, etc.). Ces consultations pourront également se faire par procuration à travers les ONG et Associations représentant les groupes et communautés et ayant une bonne connaissance des zones cibles du Projet.
- Étant donné que le Projet financera la préparation des documents de sauvegardes environnementales et sociales, le processus de consultation sur ces documents de sauvegardes comprendra des consultations significatives sur la base des informations du projet préalablement partagées avec les parties prenantes, où les réactions, avis, observations et points de vue des parties prenantes seront enregistrés et prises en compte pour l'approche/la conception du projet, la mise en œuvre, le suivi-évaluation, afin de garantir leur appropriation et leur participation active.

Dans le cadre de l'application des mesures barrières à la propagation du COVID-19, les consultations populaires seront séquencées en groupes de discussion restreints (15-20 personnes et en respectant les consignes gouvernementales) afin d'éviter les grands rassemblements.

Des réunions publiques et communautaires, des discussions de petits groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement (trimestriellement et pendant la mise en œuvre du PPA) organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, notamment celles potentiellement affectées par les activités du projet. Ces activités pourront dans certains cas être appuyées par les agents des services techniques déconcentrés, les services techniques communaux, les ONG/Associations locales, ... des zones cibles. Les autorités coutumières et religieuses seront impliquées dans les activités d'information et de sensibilisation des populations locales.

Tableau 3 : Stratégie pour les consultations dans le cadre du projet

Phase du projet/sous-projet	Sujets de consultations	Méthodes utilisées
Préparation du Projet	<ul style="list-style-type: none"> - Montage du projet et ses différentes articulations 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers/Réunion - Visioconférence - Distribution des documents - Publication - Consultations
Préparation des documents de sauvegardes	<ul style="list-style-type: none"> - Informer l'ensemble des parties prenantes sur les tenants et les aboutissants du Projet ; - Recueillir et analyser les avis et préoccupations des parties prenantes touchées et le groupe vulnérable ; - Analyser les résultats de la participation publique, afin de les intégrer dans le processus de conception, de décision, de mise en œuvre et du suivi du Projet ; - Réduire les divergences lors de la mise en œuvre et du suivi des activités afin d'éviter des situations de conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions - Visioconférence - Réseaux sociaux - Distribution des documents - Consultations à travers des entretiens interactifs catégorisés - Publication
Phase de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de gestion du travail ; - Plan de santé et de sécurité au travail (PSS) ; - Préparation et intervention en cas d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions - Publication - Site internet - Communication (radio – télévision – réseaux sociaux) - Entretiens
	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du projet et rapport de conformité de sauvegardes 	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution des documents - Diffusion des rapports
	<ul style="list-style-type: none"> - Mises à jour des informations sur les activités du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Site internet - Visioconférence - Réunions - Distribution des rapports

5.4 Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes à mobilité réduite et les autres personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans les cas où le statut de vulnérabilité peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts avec ces groupes vulnérables, certaines des options permettant de les atteindre sont suggérés et leur identification sera sensible au genre :

- Identifier les leaders/ représentants des groupes vulnérables et marginalisés pour obtenir leur participation et contribution ;

- Impliquer les leaders de la communauté, leaders d’opinion, les sociétés civiles et les ONG ;
- Organiser des entretiens individuels et des groupes de discussion avec les personnes vulnérables dans les zones d’implantation des sous-projets ;
- Faciliter l’accès de ces personnes au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place par le Projet.

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet.

5.5 Calendrier

Le calendrier annonce un processus, dynamique durant toutes les phases du Projet. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l’avancement de la mise en place du Projet. Il répertorie les phases du Projet et les décisions majeures et est présenté dans le tableau 4.

Tableau 4 : Calendrier

Etapes	Activités	Période
Note conceptuelle du projet (PCN)	Missions de préparation du Projet	<ul style="list-style-type: none"> • Février – Juillet 2021
Document d’évaluation du Projet (PAD)	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de contact, consultations des parties prenantes (<i>processus continuuel jusqu’à l’approbation du projet par la Banque mondiale</i>) • Recrutement des consultants pour l’élaboration des documents CES (PGES Générique, ERS et PGS, et PA-AES/HS) • Elaboration du PMPP et PEES 	<ul style="list-style-type: none"> • Avril-Juillet 2021 • Aout-Oct 2021 • Oct. 2021
Phase de pré-évaluation du projet	<p>Elaboration des documents de sauvegardes du Projet : PGS, Plan d’action présentant les mesures de réduction des risques d’EAS/HS</p> <p>Elaboration des documents de sauvegardes du Projet : PGESG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oct-Nov 2021 • Oct-Nov 2021
Phase d’évaluation du projet	Approbation et publication des documents de sauvegardes	Dec. 2021
Approbation du Projet par la Banque mondiale		Dec. 2021
La réunion de décision de financement additionnel	<p>Consultations avec des Parties Prenantes Elaboration du PMPP</p> <p>Recrutement un consultant pour la mise a jour des documents CES (PGES Générique, ERS et PGS, et PGMO.</p>	<p>Janvier et février</p> <p>20 mars, 2025 (réunion de decision)</p> <p>mars, 2025</p> <p>Pour connaître les dates auxquelles chaque instrument doit être mis à jour, voir le PEES</p>

5.6 Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, les Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UCP sont chargés de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront enregistrés dans un registre ouvert à cette fin et traités. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de retour d'information qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel ou courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web. Il est important que dans tout dialogue développé avec les parties prenantes, il y ait un retour d'information y compris dans les langues locales. Dans ce sens, après chaque consultation, des réponses aux questions, des commentaires (écrit ou oral) et des suggestions seront établies pour servir entre autres à préparer la méthode de communication pour le retour d'information aux parties prenantes (rencontre de groupe, affiche publique, communication écrite ou verbale au représentant des parties prenantes, communication médiatique, etc.). Ces communications de retour sont planifiées de commun accord avec l'UCP.

Les retours d'informations compilés sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire pour tenir compte de la culture et du niveau d'éducation. Cette réponse pourra inclure : (i) un résumé de la compréhension du commentaire soumis ; (ii) la solution retenue ; (iii) les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ; (iv) la procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

5.7 Phases de mise en œuvre du Projet

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, un compte-rendu des activités effectuées et celles programmées sera donné aux parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet selon le principe de redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

VI RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

6.1 Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) portent essentiellement sur :

❖ La responsabilité de mise en œuvre du PMPP

Dans le cas du projet de Gouvernance Numérique, les principaux responsables de la mise en œuvre du PMPP sont les Spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale, sous la supervision du Coordonnateur. Ils seront appuyés par les structures locales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du Projet et les ONG locales y compris les Associations des femmes et Associations des Peuples Autochtones avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

❖ La confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes (Tableau 6) seront intégrées dans les composantes du Projet.

❖ Les informations sur les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation,

Il s'agit de numéro de téléphone, adresse, courriel et intitulé du poste de cette personne (qui ne sera pas forcément la même sur toute la durée du Projet) qui seront fournies après le recrutement de cette dernière.

Tableau 5 : Budget annuel estimatif de PMPP (Projet de réforme du secteur minier)

Nr.	Activités clés	Qté.	Unité	Coût unitaire (USD)	Budget total (USD)
1	Évaluation stratégique environnementale et sociale	1	Évaluation	250 000	250 000
2	Réunions de consultation (lieux, impression, cahiers, rafraîchissements, transport, interprètes, questionnaires en ligne, etc.)	1	Réunions	100 000	100 000
3	Activités de préparation	1	Fonctionnement		
4	Actions de formation des membres et Équipement des comités MGP en outils de travail et de suivi	1	Sessions de formation	100 000	100 000
5.	Consultations visant à mettre à jour le PMPP pour tenir compte du financement supplémentaire sur la gouvernance dans le secteur minier.	2	Sauvegardes	1,000	3,000
6.	Consultations relatives à l'évaluation des aspects sociaux et environnementaux du secteur minier.	5	Sauvegardes	2,000	10,000--
	Total				463 000

6.2 Fonctions de gestion et responsabilités au sein de l'UGP

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale de l'UGP. Au sein de l'UGP, ils seront appuyés par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités, en coordination avec les divers relais et acteurs identifiés au niveau local.

Toutes les informations recueillies/collectées seront transmises aux spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

VII MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES DU PROJET DE REFORME DU SECTEUR MINIER

L'UGP PGNSP a mis à jour le MGP qui est annexé au présent PMPP et pourra s'adapter sur un système déjà existant durant la mise en œuvre du Projet et/ou alors comprendra un minimum des points ci-après :

7.1 Définition de concepts de base

Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) : C'est une pratique de recevoir les plaintes, traiter et donner une réponse aux réclamations dans un délai raisonnable qui puisse satisfaire toutes les parties (par exemple les plaignants et projet).

Plainte : On entend par plainte, toute réclamation ou doléance, écrite ou verbale traduisant une insatisfaction des personnes physiques ou morales, sur les sites de mise en œuvre du Projet AGIR ou dans le cadre de la réalisation des activités de développement.

Personne Affectée par le Projet (PAP) : Toute personne qui ne peut plus jouir pleinement de son activité sur un site ou a perdu son bien (arbres, du fait de la réalisation des travaux.

7.2 Les objectifs du MGP

Le MGP permet d'éveiller la conscience du public sur le projet, de détourner les cas de fraudes et de corruption et augmenter la responsabilisation de la population, de s'informer et résoudre en temps réel les problèmes évoqués par des plaignants, de fournir au personnel du projet des suggestions et réactions sur l'exécution du projet, d'augmenter le niveau d'implication des parties prenantes dans le projet, de conforter la sensibilisation des bénéficiaires sur le code de bonne conduite et de donner les bonnes informations sur la mise en œuvre du projet.

7.3 Organisation

Il sera mis en place un Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) par arrêté communal dans les villes concernées par les travaux.

Le CLGP aura pour missions de collecter et traiter toutes les plaintes relatives à la préparation et la mise en œuvre du projet. Les tâches spécifiques et la durée de la mission du CLGP seront définies dans les arrêtés de leur mise.

Le CLGP sera composé de :

- Un (01) représentant de la Mairie concernée ;
- Un (01) représentant du Service local en charge des finances ;
- Un (01) représentant du service local de l'environnement ;
- Le Chef de quartier/village concerné ou son représentant ;
- Un (01) représentant des contribuables ;
- Une (01) représentante de groupement des femmes ;
- Un (01) représentant des personnes affectées/communautés/Populations Autochtones.

Au niveau central, un Comité de Gestion des Plaintes sera mis en place à Bangui par Arrêté du Ministre des Finance et du Budget et sera composé de :

- Le Maire de la Mairie de Bangui ou son représentant ;
- Un (01) représentant du ministère des finances et du Budget ;
- Un (01) représentant de la Direction Générale de l'environnement ;
- Le Chef de quartier/village concerné ou son représentant ;
- Un (01) représentant des contribuables ;
- Une (01) représentante des réseaux des femmes ;
- Un (01) représentant des personnes affectées/communautés/Populations Autochtones.

Les noms des membres du Comité et leurs contacts seront communiqués aux communautés et affichés de façon visible et accessible à tous à la Mairie ou dans les lieux publics.

7.3.1 Fonctionnement

Le présent MGP fait appel au traitement de litiges à l'amiable c'est-à-dire à travers l'explication et la médiation. Le recours à la justice est du dernier ressort lorsque le processus extrajudiciaire a échoué.

Le présent MGP comprend les étapes suivantes : l'enregistrement de la plainte, le traitement (arrangement à l'amiable) et le recours en justice.

Etape 1 : Enregistrement des plaintes

Les plaintes sont enregistrées et consignées dans un registre ouvert auprès du CLGP par un agent désigné à cet effet. La personne qui ne sait pas écrire est aidée par l'agent désigné par le CLGP à remplir la fiche d'enregistrement des plaintes (Annexe 3) et consigne la déclaration du plaignant dans le registre sur une page dédiée à chaque plaignant. La page de la plainte d'un requérant ne doit pas être visible à d'autres. Les plaintes anonymes sont éligibles.

Le P-AGIR dispose d'un numéro vert **4083 d'appel gratuit**. Toutes les réclamations provenant des appels gratuits doivent être enregistrés

Etape 2 : Traitement des plaintes

Les plaintes sont traitées puis notifier au plaignant sans répression, sans menace et sans intimidation. Le CLGP se réunit et statue dans un délai d'une semaine, à compter de la date de réception de la plainte, et rend sa décision sur les litiges. Le CLGP est habilité à procéder à des visites de constatation des faits faisant l'objet d'une plainte.

Il existe trois niveaux de résolution des plaintes :

- **Niveau 1** : Si le fait n'est pas vrai, le CLGP rend sa décision et notifie un non-lieu au plaignant qui est consigné dans le registre.
- **Niveau 2** : Lorsque le fait est avéré vrai, le CLGP propose une compensation juste et équitable et l'affaire est classée et le mode de règlement est consigné dans le registre.
- **Niveau 3** : Si le fait est avéré vrai après la visite de constatation et en plus de la compensation proposée le plaignant n'est pas satisfait, le CLGP transmet le dossier complet à l'UGP-AGIR. Les Consultants/Experts en sauvegardes d'AGIR examinent le niveau de désaccord entre le CLGP et le plaignant et proposent une résolution adéquate au Coordonnateur dans un délai d'une semaine à compter de la date de réception. Le Coordonnateur notifie la résolution au Plaignant via le CLGP.

Le modèle de fiche de résolution des plaintes est proposé en annexe 1.

Etape 3 : Recours à la justice

Le recours à la justice n'est possible qu'en cas d'échec de la résolution au niveau de l'UGP-AGIR. Le plaignant est libre de saisir la justice sans utiliser la voie du CLGP. Ce recours est souvent facteur de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités du projet. Dans certains cas, les plaignants abandonnent la procédure pour des raisons des délais et de rallonge de la procédure judiciaire.

7.3.2 Suivi et l'évaluation du mécanisme de gestion des plaintes

Le suivi et l'évaluation du MGP vise à analyser l'état de la mise en œuvre des conclusions des différentes étapes de résolution des plaintes. Cependant, ils devraient conduire à promouvoir une résolution efficace des plaintes dans les meilleurs délais, mais aussi et surtout, l'implication du CLGP et d'autres acteurs du projet. Cela par la collecte et l'analyse systématique de toutes les informations liées aux différents procès-verbaux de constats, des réunions de conciliation, de négociation, dans le but de vérifier la conformité de la mise en œuvre des solutions proposées.

Afin de déterminer le bon fonctionnement du MGP, il est toujours bien de le soumettre à un examen périodique. Cet examen devrait permettre de s'assurer de la bonne mise en œuvre du mécanisme sur la base des solutions proposées devant les problèmes traités.

Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre en impliquant les organisations communautaires de base afin d'apprécier son fonctionnement et si possible proposé des mesures correctives.

Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires et les résultats seront publiés et diffusés dans les médias de la place et les radios locales

VIII SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

Le PMPP sera périodiquement mis à jour, si nécessaire, au cours de la mise en œuvre du Projet afin de garantir que les informations présentées ici sont cohérentes et les plus récentes, et que les méthodes d'engagement identifiées restent appropriées et efficaces par rapport au contexte du Projet et des phases spécifiques du développement. La présente version du PMPP est une version actualisée pour prendre en compte le financement supplémentaire consacré à la gouvernance dans le secteur minier

En cas de changement de climat politique et/ou d'insécurité, tout changement majeur aux activités liées au Projet et à son calendrier sera dûment reflété dans le PMPP. Des résumés [mensuels ou trimestriels] et des rapports internes sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées seront rassemblées par le personnel responsable et renvoyés à la coordination de l'UGP en charge du Projet. Les résumés [mensuels ou trimestriels] fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'informations, ainsi que la capacité du Projet à y répondre en temps opportun et de manière efficace. Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le Projet durant l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de plusieurs manières possibles :

- Elaboration de rapports trimestriels en langue (française) ;
- Publication de rapports sur les sites web du MEPC ;
- Elaboration et distribution des notes simples en langue locale pour les communautés ;
- Publication des courts comptes rendus en langues (française et locale) ;
- Flash d'information sur WhatsApp et Facebook.

Un certain nombre d'indicateurs « clés de performance (ICP) » seront également développés et suivis régulièrement par les responsables en charge de la mise en œuvre du Projet. Il s'agit entre autres du nombre d'études réalisées, du nombre de staff recruté, du nombre de séances de réunions techniques tenues, du nombre de séances de sensibilisation des parties prenantes, etc. De manière générale les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées.

CONCLUSION

Le PMPP constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du Projet. Selon les dispositions du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission des instruments conditionnels pour l'approbation de tout projet. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre du **Projet Gouvernance Numérique** pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs du projet. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse.

La présente version du PMPP est une version actualisée pour prendre en compte le financement supplémentaire consacré à la gouvernance dans le secteur minier. Des consultations avec les parties prenantes ont eu lieu dans trois localités (Mbaiki, Boda et Bangui). Mais il est important qu'il y ait des consultations régulières. Cela est particulièrement important lors de l'évaluation environnementale et sociale du secteur minier, qui doit prendre en compte les points de vue des différents acteurs, y compris les personnes vulnérables travaillant dans le secteur minier (en tant qu'employeurs formels ou mineurs artisanal), la population vivant à proximité des zones minières, des peuples autochtones

et les OSC qui travaillent sur des questions liées à l'exploitation minière, telles que les groupes environnementaux ou ceux qui travaillent avec des groupes marginalisés dans les zones à proximité des mines.

ANNEXE 1 : FICHE D'ENREIGISTREMENT ET TRAITEMENT DES PLAINTES

PROJET GOUVERNANCE NUMERIQUE DU SECTEUR PUBLIC ET DE REFORME DU SECTEUR MINIER

1. Informations sur le CGP

Date : _____
Zone de sous-projet ou activité :
Personne ayant enregistré la Plainte :
Cordonnées :
Téléphone :
Zone/Quartier :
Commune/Province :
Dossier N°

2. Informations relatives à la Plainte

2.1. Détails du Plaignant

Nom du Plaignant :
Adresse :
Téléphone.....
Age.....
Sexe :
Catégorie de personnes (vulnérables) ou Travailleurs
Commune/Mairie /Quartier /:

2.2. Description de la Plainte:

Date du dépôt de la Plainte :
Lieu d'occurrence de Plainte.....

Détails de la Plainte

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom, Prénom et Signature du Plaignant

3. Observations du comité de gestion des plaintes (CGP) sur la plainte :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Nom, Prénom et Signature du représentant du comité

4. Réponse du plaignant sur les observations du CGP:

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Nom, Prénom et Signature du plaignant
Contact :

5. Résolution proposée de commun en accord avec le plaignant

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait à, le.....

Nom et Prénom du représentant du comité

Nom et Prénom du plaignant

Signature

Signature

Annexe 2 : Fiche de suivi des plaintes

Informations sur la réclamation							Suivi du traitement de la réclamation				
No. de Plaintes	Nom et contact du Plaignant	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte	Plaintes issues des communautés (Oui/Non)	Plaintes issues des travailleurs (Oui/Non)	Plaintes issues des Bénéficiaires (Oui/Non)	Transmission au service concerné (Oui/Non, indiquant le service et la personne contact)	Date de traitemen t prévue	Accusé de réception de la réclamation au réclamant (Oui/Non)	Réclamation résolue (Oui/Non) et date	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la réclamation (Oui/Non) et date
Etc											

Annexe 3: Grille de suivi de la documentation/statistiques des plaintes

Période:.....

Composante ou activité:

Plaintes	Nbre de plaintes reçues	Nbre de plaintes reçues des personnes vulnérables	Nbre et % des plaintes résolues	Nbre et % des plaintes résolues dans le délai prévu par le MGP	Nbre et % des plaintes non résolues	Nbre et % des plaintes ayant fait recours	Nbre et % des plaintes déferées à la médiation	Nbre et % des plaintes déferées à la justice	Nbre et % des plaintes parvenues par boîtes à suggestion	Nbre et % des plaintes parvenues par courrier électronique/normal	Nbre et % des plaintes parvenues a l'issue des réunions	Nbre et % des plaintes parvenues par téléphonie (appel, texto)

Annexe 4 : Liste des parties prenantes consultées dans le cadre du projet de réforme du secteur minier et de la mise à jour concertation et élaboration du PMPP (Du 20 au 29 Janvier 2025)



FICHE DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

Titre de projet : Projet de Gouvernance Modernisée du Secteur Public (PGNSP)
 Date et lieu de l'activité : 27-01-25 à la maison de Boda

N°	Nom(s) et prénom(s)	Fonctions	Entités	Contacts	Emargements
1	ORORÉ Patrice	AICB	USAF	72-32-50-32	
2	DOUÏ Bernard	cadre au CFB	Teck des EXF	72.13.22-90	
3	SATOUNA KOÏA ALFRED	C/S EPLVAGRE	ANDE	72 050748 75 885859	
4	KAMALA Armond	C/S	ACBA	72-23-35-29	
5	VONGWABEDE BIDIU	CHEF QUAT	ARTISANT	72699196	
6	BIASSOU BERNARD	ARTISANT	SOLEY	74.47.95.68	

		SSA	Sous- groupement		
7	SAKADA NICHOL	SSA			72 20 3607
	YAMINI OMER	chef de Groupe	Achéteur		72 75 97 59 72 42 75 25
8	TAHIR-ADOU	C.C.O Bouda			72 75 39 59 72 88 13 74
9	AMADOU				
10	YOUSOU BOULI ROCK Pelt. S.C				72 13 43 36
11	TITANÈ Ru lin artisan				72 23 22 50
12	NGOM THIERRY artisan				72 38-73 01
13	Diek - NICOLÉ chef-charité				72 39 58 50
14	VÉNÉ TOUNGOU-P artisan				72 60 91 96
15	HAMAT OUSMANE Art. menuisier				72 55 78 10
16	ANBEF cebruc	CS Peines			72 70 96 84
17	ABAKAR ISSA	collecteur			72 81 49 36
18	OUZEMBE Justin	Aut-Minier DR SIP			72 23 08 20

19	DIFON ST LNESTRE TAHIR-KDOUM SAITOUA BEMBANKER	ARTISAN MINE Collecteur ARTISAN MINE	72 75 39 59 72 06 44 40	72 75 40 00 72 75 39 59 72 06 44 40	<i>[Signature]</i>
20					
21					
22					
23					
24					
25					

Fait à : B. O. D. A. Le 07/01/2025

Nom(s), fonction et Signature : *[Signature]* KANGA Serge, Expert en Sout. Soc



ECHÉ DE PRESENCE DES PARTICIPANTS

Titre de projet : Projet de développement économique, touristique et du secteur Public (P.C.M.S.P.)
Date et lieu de l'activité : 23-01-2025 - Lomé, Bénin

N°	Nom(s) et prénom(s)	Fonctions	Entités	Contacts	Emargements
1	HAIMPA-SYLVAIN	chef Group	Nainix	72755127	<i>[Signature]</i>
2	GBATTE VICTOR	CHEF GABURE	Nainix	72071884	<i>[Signature]</i>
3	BANGORA Jean T.	Port Site Co		72631091	<i>[Signature]</i>
4	EMANGAKALA Claude	handicapé		72058655	<i>[Signature]</i>
5	Aubin N'ENGUIE	Journaliste Radio local		72048603	<i>[Signature]</i>
6	KAMIRIA Bath-shele	CSP Echoue	MESA	72-71-76-81	<i>[Signature]</i>

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET, Avenue Gamal Nasser, BP : 912 Bang
Tel : +236 21 61 38 28 / +236 21 61 46 15 / +236 21 61 41 87
Site : www.finances-budget.cd / Email : cabinet@finances-budget.cd

7	LACUÉLEGIO-Charalé	CSP Agg	MDR	72335657	
8	NGAIPERE Babie	cs Environnement	MEDD	72904314	
9	NAIWOU UNONGON	Champ			
10	ZINGAKALA-NABEGE	Champ			
11	MOYOOUNA - Sathannia	Artisans Miniers		72-07-49-62	
12	KIKIATAYECH SAMUEL	Artisans Miniers		74 18 4 190	
13	KPOKAYEN Jean Yves	Chef de village		72505342	
14	ALOU Simon	Chef. Tipoyeur		72695213	
15	NGAÏZALE-BOUKAS	BOUKAS		72608514	
16	MBETIGO Robert	CSP Minus		72752023	
17	MOBIA-EURICE	S.B. BOSSA GROUP		72-26-5284	
18	Kivi Naseal	Maïn		7209024	

19	NIGDI - JUVENAL	Sous-Préfet		72844985	Signature
20	BISSAKENNI-KIRORE.M	Sg. PL		72561077	Signature
21	BOMBOLA J. Fémin	DR.F		73451008	Signature
22	SABOUKO NARISSÉ	professeur perfectionnement		74448181	Signature
23	YABENZI NI Chomcelle	SN		74450628	Signature
24	Nala Nanyeg	SN		72-10-8638	Signature
25	IDEANGA Pétula	Jeunes Femmes		74-72-9335	Signature

Fait à : M. B. Kiki Le : 23/01/2025

~~Signature~~

Nom(s), fonction et Signature : Ko. N. G. D. Sengue, Enseignant, Co-Secrétaire Soc

Annexe 5 : Compte-rendu de la séance de validation du PMPP-PPA par les parties prenantes.



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Unité-Dignité-Travail

MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET

PROJET DE GOUVERNANCE NUMERIQUE DU SECTEUR PUBLIC

N° du projet : 174620

**RAPPORT DE MISSION DE SENSIBILISATION ET DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES
SUR LE PROJET DE REFORME DU SECTEUR MINIER DANS LA LOBAYE, PRECISEMENT DANS
LA PREFECTURE DE MBAÏKI ET SOUS-PREFECTURE DE BODA**



Période de la mission : Du 22 au 29 Janvier 2025

INTRODUCTION

Dans le cadre de lancement du projet de réforme du secteur minier, de la mise à jour des instruments de sauvegarde environnementale et sociale afin d'impliquer les avis des parties prenantes, de minimiser les risques et impacts environnementaux et sociaux, une mission conjointe composée du ministère des mines et de la géologie, la coordination de l'ITIE, la Banque Mondiale et le projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public a été organisée pour sensibiliser, consulter et collecter les avis, les attentes et craintes des parties prenantes sur le projet de réforme du secteur minier dans la Lobaye. Cette mission considérée comme phase préparatoire a permis à l'équipe de mobiliser, sensibiliser et consulter les autorités locales et les différents acteurs conviés à cette séance pour la collecte et prise en compte de leurs avis qui seront intégrés dans le PMPP.

C'est dans ce contexte, que le projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public, à travers l'expert en Sauvegarde Sociale a organisé les activités de sensibilisation, de consultation des parties prenantes avec trois autres collègues représentants des entités suivantes : Ministères des mines et de la géologie, coordination ITIE, la Banque Mondiale :

- Serge KONGO, du PGNSP ;
- Guy Gérard SARAÏVA, de la Banque Mondiale ;
- Annie NGONDJO du Ministère des mines et de la géologie et
- Christian NGOUALESSO LALABALE, de la coordination ITIE.

L'instrument de sauvegarde environnemental déclenché pour cette mission est le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

1- RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs visés à travers cette mission consistent à Mobiliser, recueillir et insérer les attentes et préoccupations des parties prenantes sur les activités de la réforme et la gestion des données dans le secteur minier dans le Plan de Mobilisation des parties prenantes révisé.

De manière spécifique, cette mission permet de présenter aux parties prenantes le projet additionnel sur gouvernance dans le secteur minier, sa composante et ses sous composantes ; informer et sensibiliser les parties prenantes sur le mécanisme existant de gestion des plaintes et demander leurs avis par rapport aux procédures de remonter des plaintes (canaux de signalisation et délais de traitement des plaintes) ; identifier les préoccupations, perceptions et réactions des parties prenantes par rapport à la réforme et la gestion des données dans le secteur minier, incluant les préoccupations sur le secteur minier et diffuser le Plan de Mobilisation des parties prenantes révisé aux acteurs concernés pour la validation .

2- DÉROULEMENT DE LA MISSION

Une fois dans les zones de mission (Mabiki et Boda), Une séance de briefing entre l'équipe s'est faite par Serge KONGO, l'Expert en Sauvegarde Sociale, chef de mission sur les termes de référence (TDRs) dans l'optique d'imprégner les membres de la mission sur les activités prévues et le rôle de chaque membre pendant la mission.

Suite à cette séance de briefing, une descente a été effectuée chez les autorités locales desdites zones : chez les sous-préfets, les maires pour les questions de civilité, de présentation de la mission et ses objectifs afin de solliciter leurs appuis pour le bon déroulement des activités de ces missions et l'acceptance du projet de réforme.

Au lendemain des séances de civilité dans les deux zones de mission, l'équipe a procédé à la tenue des ateliers de sensibilisation et de consultation des parties prenantes conviés. Les présentations se sont faites à tour de rôle par les intervenants commençant par les cérémonies d'ouvertures, présidées par le secrétaire de la préfecture de la Lobaye à Mabiki et à Boda par le sous-préfet. Ces autorités locales ont incité les participants à prendre au sérieux ces ateliers de consultation sur le projet de réforme du secteur minier et ouverture officielle de l'atelier par une brève allocution par les maires des deux zones de mission.

Faisant suite à ces cérémonies, les intervenants se sont à tour de rôle mis l'accent sur les activités de la mission à travers les présentations suivantes :

- Serge KONGO, expert en Sauvegarde Sociale au PGNISP appuyé par Guy Gérard SARAÏVA, expert en Sauvegarde environnementale de la Banque Mondiale ont présenté :
- Le projet de réforme du secteur minier dont la mise en œuvre sera dans les zones minières et a pour objectif de renforcer la transparence, la responsabilisation et la gestion des données dans le secteur minier en vue d'améliorer la mobilisation des recettes publiques provenant des opérations dudit secteur. Le montant du financement additionnel (6,4 millions de dollars), cinquième composante du projet de Gouvernance Numérique du Secteur Public qui est « Appui à la gouvernance dans le secteur minier » ses sous composantes qui sont : Amélioration de la connaissance géologique, développement juridique et institutionnel, Promotion de la redevabilité dans le secteur minier ainsi que la gestion environnementale et sociale dont l'accent est mis sur les normes environnementale et sociale suivante : la **NES 1** qui permet pour cette phase préparatoire du financement additionnel d'évaluer et décider en commun accord avec les parties prenantes comment gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux dudit projet, la **NES 3** qui a une importance très capitale pour ce projet de réforme du secteur minier et facilite l'utilisation rationnelle des ressources et la prévention de la pollution de l'air, de l'eau et du sol, les artisans miniers doivent dans leurs exercices de fonction respecter le code de l'environnement afin d'éviter les impacts négatifs dans le secteur ; **La NES 4** met l'accent sur la Santé et la sécurité populations locales en traitant et minimisant les risques et des impacts environnementaux et sociaux sur la sécurité, la sûreté et la santé des communautés dans les zones d'exploitation sur la population environnante. La **NES 4** couvre aussi notamment l'atténuation des risques de VBG et d'exploitation et d'abus sexuels ;
- Les participants ont été sensibilisés aussi sur la **NES 6**, car les intervenants dans le secteur minier doivent préserver la biodiversité et gérer de manière durable les ressources naturelles biologique. La **NES 6** qui est la préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques, met l'accent sur la protection et la conservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelle vivantes, la conservation des fonctions écologiques. Les artisans miniers pendant cette mission sont informés sur leurs rôles dans la préservation de la biodiversité. L'accent a été mis aussi sur la **NES 7** car cette norme veille et favorise le plein respect des droits humains, de la dignité, des aspirations, de l'identité des autochtones.
- **La NES 10** qui est très capitale pour cette phase, elle a permis à l'équipe de la mission de mobiliser, sensibiliser, consulter et recueillir les avis, inquiétudes et impression des parties prenantes sur le projet de réforme afin de prendre en compte dans le plan de mobilisation des parties prenantes.
- **Madame NGONDJO Annie, inspectrice Centrale au ministère des mines et de la géologie** a succédé les experts pour la présentation des points suivants :

- Le multidimensionnel du secteur minier et a mentionné que ce secteur concerne tout le monde qui intervient dans la société à travers ses ressources et donc tout le monde a l'intérêt de protéger et l'exploiter de manière durable ;
- Le code minier 2009 et ses limites, commençant par la définition du code minier comme un cadre juridique comprenant un ensemble de textes de loi qui fixent les conditions d'accès, les modes de recherche et d'exploitation, le contrôle de la production et de la valorisation des ressources minérales (diamant, or, etc.). En parlant des objectifs du code minier et de sa finalité qui consiste à assurer la bonne gestion des ressources minérales, garantir le profil maximum à tous les acteurs du secteur minier et en tenant compte de la protection de l'environnement ;
- Les points sur l'artisan minier et son rôle sont aussi abordés, selon la directrice, l'artisan minier dans le code minier est une personne de nationalité centrafricaine, qui exploite le diamant et l'or par des méthode manuelles et peu mécanisées. Pour être artisan minier, l'on doit avoir une autorisation de prospection et d'exploitation artisanale, une carte annuelle d'artisan minier et son cahier de charge ;
- Le bureau d'achat, comme une société qui achète de diamant et l'or de la production artisanale et les revend à l'extérieur du pays, elle a mis l'accent aussi sur les conditions de création d'un bureau d'achat.
- Le nouveau code minier et son importance dans le secteur minier ;
- Le rôle du chef de service des mines et de l'USAF dans la gestion des plaintes ;
- Et enfin, l'accent a été mis sur la coopérative minière, qui par sa définition une association qui regroupe au moins dix (10) artisans miniers patentés et qui est reconnue par le Ministère des mines.

➤ **Christian Noël NGOUALESSO**, chargé de communication à la coordination l'Initiative pour la transparence dans les Industries Extractive pour clore les présentations a abordé les points suivants :

- Commençant par l'historique de l'ITIE et son promoteur TONY BLAIR en septembre 2002 lors du sommet mondial sur le développement durable. Selon le chargé de communication, l'ITIE est une organisation internationale, lancé en 2003 à but non lucratif dont l'objectif est d'évaluer dans quelle mesure les revenus des ressources minières d'un pays sont gérées de manières transparentes. Selon le chargé de communication, l'ITIE sert aussi de source d'information pour sensibiliser la population, favoriser le débat public face au secteur extractif et à l'usage qui est fait des revenus en provenant ;
 - L'importance de l'ITIE de par son principe que les ressources naturelles d'un pays appartiennent aux citoyens de ce pays, c'est-à-dire que lorsque les ressources sont bien gérées, la richesse générée peut contribuer au développement du secteur économique et social. L'ITIE joue un rôle capital dans la gestion transparente des ressources minières et des revenus générées par les industries extractives ;
 - L'ITIE contribue aussi à la redevabilité des activités du secteur minier, des informations accessibles à la société civile et au grand public ;
 - Facilite la bonne gestion et la traçabilité des richesses afin qu'elles soient un moteur de développement économique et du développement durable.
- A la lumière des points abordés par les intervenants, les participant ont exprimés leur satisfaction pour ce nouveau projet de réforme. Plusieurs questions ont été posées et ont reçues des réponses satisfaites. Les participants ont noté qu'il y a besoin de sensibiliser les participants prenants sur les risques et impacts environnementaux et sociaux liés au projet de réforme du secteur minier qui sont entre autres selon les participants : les risques de pollution des eaux, risques de dégradation du sol, risque de conflit

communautaire, risque d'insécurité sur les populations dans les zones d'exploitation minière.

- Pour clore la présentation de l'expert en sauvegarde environnementale et sociale, l'expert a demandé aux participants si les artisans ont un mécanisme de gestion des plaintes et comment se font la gestion des litiges dans le secteur minier, selon les artisans miniers, aucun mécanisme de gestion des litiges pour le moment, la majorité des plaintes sont souvent gérés par la gendarmerie et la police des zones minières. Cette problématique a permis à l'expert de présenter aux participants le mécanisme de gestion des plaintes existant du projet de gouvernance Numérique du Secteur public et à laisser la place à la représentante du ministère des mines et de la géologie pour sa présentation.

3- RECOMMANDATIONS

Après cette phase d'échange et de question réponse, les participants ont formulé des recommandations suivantes :

- La mise en œuvre effective du Cadre Environnemental et Sociales à travers les normes environnementales et sociales pertinentes liées au projet de la Banque Mondiale (NES 1 ;2 ; 4 ; ; et la NES 10) ;
- Le besoin de sensibiliser les participants prenants sur les risques et impacts environnementaux et sociaux liés au projet de réforme du secteur minier
- La mise en place des comités locaux de gestion des plaintes et leurs renforcements de capacités dans tous les secteurs miniers ;
- La mise en place du mécanisme de gestion des plaintes liés aux activités minières dans les zones du projet ;
- L'applicabilité du code minier 2024 dans ledit secteur ;
- L'application des textes règlementaires dans le secteur minier ;
- La continuité des travaux de l'Initiative de l'Industrie extractive (ITIE) dans toutes les zones minières pour la question de traçabilité.

4- METHODOLOGIE ADOPTEE PENDANT LA MISSION

La méthodologie adoptée est donc l'approche interactive et participative basée sur le focus group, les questions réponses et la consultation des parties prenantes. A travers ces approches les parties prenantes seront impliquées et leurs avis seront pris en compte dans la révision du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes.

5- ECHANTILLONAGE

La population statistique est composée des artisans miniers, des services déconcentrés de l'Etat, les bureaux d'achat, les associations des femmes, les pygmées AKA, l'association des personnes en situation d'handicap de la lobaye (Mbaïki et Boda) et Bangui, soixante (60) participants ont été identifiés comme échantillon dont vingt (20) à Bangui, à Mbaïki et vingt (20) à Boda.

6- RESULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

- Les soixante (60) parties prenantes conviées sont sensibilisées et leurs attentes et préoccupations sont prise en compte dans le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ;
- Les sous-composantes du projet sont connues par les parties prenantes ;
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) est connu et sert d'interface de communication entre le projet et les parties prenantes ;

- Le Plan de Mobilisation des Parties prenantes est mis à la disposition des acteurs concernés et diffusé sur le site de la Banque mondiale ;
- Les rapports détaillés sur les différentes consultations (les narratives – que-ce que les gens ont dit, désagrège par femmes et hommes) ;
- Un PMPP mis à jour.

7- DIFFICULTE RENCONTREE

La principale difficulté rencontrée pour cette mission était la dégradation avancée de l'état de route reliant Mbaïki et Boda, la route n'est vraiment pas praticable.

8- CONCLUSION

A l'issue de ces assises de consultation dans la Lobaye (Mbaïki et Bodo), les parties prenantes sont informées sur le projet de réforme du secteur minier, sur les textes qui réglementent ce secteur et les conditions à remplir pour être acteurs dans ledit secteur. Les participants ayant été éclairés sur ce nouveau projet de réforme, ont accepté d'accompagner ce projet en vue d'atteindre ces objectifs qui sont entre autres de lutter contre la pauvreté, favoriser la transparence dans les zones minières et la mise à jour du plan de mobilisation des parties prenantes (PMPP).

ANNEXE 6 : Réunion de consultation au Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à Bangui, le 11 février 2025

Dans le cadre des préparatifs du projet « de réforme du secteur minier » et de la mise à jours des instruments de Sauvegarde environnementale et sociale, plus précisément le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Une réunion de consultation avec le personnel du dit ministère, s'est tenue le mardi 11 février 2025 dans les locaux du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à Bangui, de 09-15 à 10h00mn. Présidée par Serge KONGO, expert en Sauvegarde Sociale au PGNP et assisté par Roddy Honorat BASSALA, Spécialiste en développement Social à la Banque Mondiale.

Etaient présents à cette réunion, les représentants des différents services dudit ministère dont la liste est en annexe.

L'ordre du jour portait sur les cinq points suivants :

- 1. La synergie entre le Ministère des Mines et Géologie et le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;**
- 2. La gestion des situations imprévues ou les urgences dans un environnement minier ;**
- 3. Les instruments environnementaux et sociaux qui rentrent en ligne de compte dans le cadre de suivi et surveillance environnementaux et sociaux ;**
- 4. La garantie des activités de planification minière et leur mise en œuvre en toute sécurité et dans le respect des réglementations et directives en vigueur ;**
- 5. Les enjeux environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre des activités d'exploitation minière.**

Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, une présentation de l'équipe a été faite à tour de rôle, commençant par Serge KONGO, Expert au PGNP, en suite Roddy BASSALA de la Banque Mondiale et en fin les représentants du Ministère de l'environnement et du développement durable qui sont les participants à cette réunion. Après la présentation, la réunion a été ouverte par un bref

rappel sur l'ordre du jour ensuite la place aux participants pour recueillir leurs avis et impressions sur l'ordre du jour.

I- SYNERGIE ENTRE LE MINISTERE DES MINES ET GEOLOGIE ET LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour ce premier point, les participants ont parlé des textes de loi qui prévoient la synergie entre ces deux départements. Selon eux, le Ministère des mines et géologies et le Ministère de l'environnement et du développement durable interagissent sur les questions touchant l'environnement et les ressources naturelles. Ces deux départements sont aussi liés par la mission qui leur est assignée (cf art 1 du décret N°22.090 du 07 Avril 2022 et art 2 du décret N°23/148 du 06 Juin 2023 et même les dispositions qui prennent en compte les aspects environnementaux et sociaux doivent travailler en synergie selon le nouveau code minier 2024. Mais l'applicabilité de ces textes pose problème, le Ministère de l'environnement et du développement durable n'a pas été toujours impliqué ou consulté sur certaines questions liées au secteur minier sur terrain et souhaite collaborer ensemble et que le Ministère des mines et de la géologie les implique dans la gestion du secteur minier. Car c'est un secteur important qui nécessite l'apport de ces deux ministères pour l'applicabilité des textes dans ce secteur minier.

II- LA GESTION DES SITUATIONS IMPREVUES OU LES URGENCES DANS UN ENVIRONNEMENT MINIER

En abordant le second point, les participants à cette réunion ont souhaité que le Ministère de l'environnement et du développement durable agit en appui au responsable en matière d'urgence à déterminer la nature et l'étendu de l'incidence. Ce ministère évalue ensuite la nature et l'étendue de la situation de la situation et ses ramifications et détermine la gamme des impacts négatifs sur la santé et l'environnement, la priorité et la prévention de dommage supplémentaire à l'environnement. Le Ministère de l'environnement et du développement durable agit immédiatement pour mesurer et limiter les impacts négatifs existants et développe une stratégie de contrôle pour minimiser et réduire les risques et impacts environnementaux et sociaux sur les communautés riveraines.

III- LES INSTRUMENTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX QUI RENTRENT EN LIGNE DE COMPTE DANS LE CADRE DE SUIVI ET SURVEILLANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Pour cette question, les participants ont mis l'accent sur plusieurs instruments et sont entre autres : le code de l'environnement, code forestier, l'Arrêté n°016/MEDD/DIRCAB du 29 Octobre 2013 fixant les modalités d'agrément des experts autorisés à réaliser l'évaluation environnementale. Arrêté n°07/MEDD/DIRCAB du 21 Janvier 2024 fixant les règles et procédures de l'Etude d'impact environnemental.

IV- LA GARANTIE DES ACTIVITES DE PLANIFICATION MINIERE ET LEUR MISE EN ŒUVRE EN TOUTE SECURITE ET DANS LE RESPECT DES REGLEMENTATIONS ET DIRECTIVES EN VIGUEUR

En ce qui concerne le point quatre, les participants ont évoqués l'octroi des permis d'exploitation minière aux sociétés qui ont les capacités et qui répondent aux critères d'éligibilités de réaliser des études d'impact environnemental et social assorti du Plan de Gestion Environnementale et Sociale. La garantie pour les activités minières et sociales qui doivent être vulgarisée auprès des acteurs du secteur minier.

V- LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX LIES A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D'EXPLOITATION MINIERE

Se prononçant sur les enjeux environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre des activités d'exploitation minière, les participants ont mis l'accent sur les rejets miniers produits lors des étapes d'extraction et de traitement du minerai qui ont un effet direct sur les écosystèmes. Ce qui constitue un impact esthétique et écologique/ drainage minier acide avec risques de contamination des écosystèmes. Pollution des eaux et pertes de la biodiversité /pollution de l'air, risque de contamination au cyanure (exploitation de l'or).

Enfin, pour clore cette séance de consultation, les recommandations suivantes ont été retenues :

- **La mise en application de l'article 1 du décret N°22.090 du 07 Avril 2022 et article 2 du décret n° 23/ 148 du 06 Juin 2023 facilitant la synergie des actions de ces deux entités pour la bonne marche des activités dans le secteur minier ;**
- **L'applicabilité du nouveau code minier 2024 et le code forestier dans le secteur minier pour la protection de faunes et flore ;**

ANNEXE 7 : QUELQUES IMAGES DES ACTIVITES DE CONSULTATION REALISEES



ANNEXE 8 : GUIDE D'ENTRETIEN

Ce guide d'entretien s'inscrit dans le cadre du financement additionnel et de la mise à jour des instruments de Sauvegarde environnementale et sociale du PGNSP. Il est destiné aux différentes parties prenantes : services déconcentrés de l'Etat, personnes intervenants dans les secteurs miniers, la société civile et aux populations riveraines des chantiers miniers.

L'objectif général des consultations est d'assurer la participation des populations et autres acteurs au processus de planification des actions du projet et la prise en compte de leurs avis dans le processus décisionnel. Il s'agira plus exactement de :

- Informer les populations sur le projet de réforme du secteur minier et ses activités ;
- Améliorer la transparence et la responsabilité des acteurs ;
- Connaître la situation locale et les valeurs traditionnelles ;
- Donner l'opportunité aux parties prenantes de démontrer leurs préoccupations ((besoins, attentes, craintes) et d'influencer la prise de décision dès le début du projet dans les zones où le projet a déjà mis en œuvre des activités durant sa première phase,
- Recueillir leurs préoccupations et leurs suggestions éventuelles pour la seconde phase du projet
- Informer et conscientiser les parties prenantes par rapport au projet et à ses impacts potentiels ;
- Permettre aux populations de se prononcer, d'émettre leurs avis sur le projet.

Etendue des consultations et acteurs concernés

Dans le cadre de la présente mission, les consultations publiques s'étendront à Bangui et dans certaines zones d'intervention du projet, précisément dans la Lobaye.

Les parties prenantes incluent :

- Services déconcentrés de l'Etat
- Les bureaux d'achats
- Les organisations de la société civile
- Les artisans miniers
- Autres

Méthodologie et thématiques discutées

La consultation du public consistera en des entretiens semi-structurés et des focus group effectués auprès des acteurs cités ci-dessus. Les thèmes majeurs suivants seront soulevés et discutés :

- Présentation des nouvelles activités du Projet (par le Représentant du Projet) : Ouvrir la session en se présentant et en demandant aux participants de se présenter. Présenter le programme général de la session, ses objectifs et expliquer leur importance. Présenter les grandes lignes des interventions gouvernementales appuyées par le projet, ainsi que les organismes chargés de leur mise en œuvre.
- Présentation des aspects environnementaux et sociaux dans la gestion du projet (par le consultant)
- Des sessions d'échanges :

Date : Lieu de l'entretien/...../.....

Heure du début de l'entretien

Heure de fin de l'entretien.....

I- IDENTITE DE L'ENQUETE

Pour répondre aux questions d'entretien, l'enquêté ou l'enquêteur peut juste cocher la ou les réponses qui conviennent à sa préoccupation

- 1- Nom (s) et prénom(s) :
- 2- Age :
- 3- Sexe : M ; F
- 4- Résident (e) loin des sites
- 5- Entité :

II- ENTITES CONCERNEES

A. Ministère de Mines et Géologie

- 1. Décrivez votre travail en tant que cadre au Ministère de Mines et Géologies en rapport avec le projet

.....
.....
.....
.....

- 2. Comment assurez-vous la sécurité de votre équipe et votre opération en milieu minier ?.....

.....
.....

.....
.....
.....

- 3. Comment motivez et gérer une équipe pour atteindre les objectifs de production ?

.....
.....
.....
.....

- 4. Comment gérer-vous les conflits entre les membres de l'équipe ou d'autres département ?

.....
.....
.....
.....

- 5. Comment s'assurer-vous du respect de la réglementation environnementale et sociale en milieu minier

B. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

1. Décrivez brièvement la relation entre le Ministère de Mines et Géologie et le ministère de l'Environnement et Développement Durable

.....
.....
.....

2. Comment gérez-vous les situations imprévues ou les urgences dans un environnement minier ?

.....
.....
.....
.....

3. Quels sont les instruments environnementaux et sociaux qui rentrent en ligne de compte dans le cadre de suivi et surveillance environnementale et sociale ?

.....
.....
.....
.....

4. Comment garantissez-vous que les activités de planification minière sont menées en toute sécurité et dans le respect des réglementations et directives en vigueur ?

.....
.....
.....

5. Quels sont les enjeux environnementaux et sociaux liés à la mise en œuvre des activités d'exploitation minière ?

.....
.....
.....
.....

C. Bureau d'achat

1. Pouvez-vous décrire comment vous procédez à la création d'un bureau d'achat ?

.....
.....
.....
.....

2. Comment évaluer les ressources minérales potentielles dans une zone spécifique ?

.....
.....
.....
.....
.....

3. Comment garantir que les ressources minérales sont extraites de manière durable et respectueuse de l'environnement ?

.....
.....
.....
.....

4. Comment identifiez-vous les risques et dangers potentiels associés à l'extraction des ressources minérales ?

.....
.....
.....
.....

5. Comment communiquez-vous les résultats des évaluations des ressources minérales aux parties prenantes et aux décideurs locaux ?

.....
.....
.....
.....

6. Quelles mesures pensez-vous généralement lorsque vous menez une enquête sur un accident minier ?

.....
.....
.....
.....
.....

D. Société civile/Parties prenantes

1. Que dites-vous sur les activités minières dans votre localité ?

.....
.....
.....
.....

2. Etes-vous impliqué d'une manière ou d'une autre dans les différentes phases de la mise en œuvre des activités d'extraction minière ?

.....
.....
.....
.....

3. Quels sont vos attentes et intérêts ?

.....
.....
.....
.....

4. Comment dénoncez-vous les pratiques néfastes générées par les acteurs d'extraction minière ?

.....
.....
.....
.....

E. Artisans miniers

1. Comment connaissez-vous le projet du secteur minier ?

.....
.....
.....
.....

2. Comment vous vous êtes organiser pour œuvrer dans le secteur minier ?

.....
.....
.....
.....

3. Quels sont les risques et dangers potentiels que vous rencontrez souvent ?

.....
.....
.....
.....

4. Quels sont les mesures d'accompagnement que vous bénéficiez en travaillant dans le secteur minier ?

.....
.....
.....

5. Comment traitez-vous les plaintes liées à l'extraction des mines ?

.....
.....
.....

Nous vous remercions de votre disponibilité